

# Département de Saône-et-Loire

## Types de travaux financés avec l'éco-prêt à taux zéro par EPCI entre 2015 et 2019

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements et de réhabilitation des systèmes d'assainissement. Il existe 7 types d'actions éligibles qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique du logement et de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre 7 000 € et 30 000 € selon les travaux financés. Ce prêt peut-être accordé sous conditions de revenus à un propriétaire bailleur ou occupant et à un syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2021.

